

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N°2023-08 du 3 mars 2023

Portant sur la modification des tarifs des concessions funéraires

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 9
- Représentés : 1
- Votants : 10
- Exprimés :
- Pour : 10
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 03 mars 2023 à 19 heures 30, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 24/02/2023 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, LEGROS Pierrette, VILLETTELLE Suzanne

Secrétaire de séance : David GIRAUD

Le Conseil municipal avait fixé le tarif des concessions funéraires à 8 euros du m² par délibération du 15 décembre 2001.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de revoir les tarifs des concessions de terrain et de fixer celui des concessions en columbarium.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à compter du 01 mars 2023, de fixer les tarifs suivants :

	30 ans	50 ans
Concession de terrain	20 € le m ²	50 € le m ²
Columbarium 2 urnes	250 €	500 €

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 20 €

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 13 mars 2023

Liste des délibérations affichée le : 13 mars 2023